

L'Etat EN BOURGOGNE



N°19 - NOVEMBRE 2009



Retrouver une eau de bonne qualité, diminuer les pollutions liées à nos activités, construire et rénover notre habitat grâce à des matériaux sains et, de façon générale, assurer aux générations futures les conditions de vie favorables à la santé : telles sont les préoccupations d'un nombre grandissant de nos concitoyens.

Le premier plan régional santé environnement (2006-2008) a permis de définir les enjeux bourguignons en matière de santé environnementale mais n'a pu mener à son terme le travail de concertation permettant de réaliser toutes les actions nécessaires qui relèvent d'une multitude d'acteurs.

Soulignant que la réduction des atteintes à l'environnement contribue à l'amélioration de la santé publique et à la compétitivité des entreprises, le législateur a souhaité que soit élaboré dans la concertation un second plan national santé environnement (PNSE 2), conformément à la demande formulée par le Grenelle de l'environnement.

Un axe majeur en ressort : la réduction des inégalités sanitaires et environnementales.

Aussi, comme l'ensemble des régions, la Bourgogne va décliner ce plan et fixer les priorités régionales au sein d'un nouveau plan régional santé environnement (PRSE 2) qui permettra de renforcer les actions engagées et de développer des actions nouvelles.

Le processus engagé se doit d'être d'abord multi partenarial.

Ainsi, que ce soit en matière de qualité de l'air, de protection des ressources en eau, de rénovation de l'habitat, les collectivités locales, de par leurs compétences, conduisent ou financent des projets qui contribuent directement à la réussite des actions définies par le PNSE 2.

Le séminaire santé environnement qui s'est déroulé en janvier 2009, auquel les représentants des collectivités territoriales ont été invités, a été le point de départ de la concertation régionale relative au projet de PRSE 2.

Nous avons désormais le devoir mais aussi la volonté, les atouts naturels et humains, d'aller encore plus loin.

L'Etat en Bourgogne accompagnera les collectivités mais aussi les entreprises, les bailleurs sociaux, les agriculteurs, les associations et tous les acteurs de la santé et de l'environnement afin que la concertation la plus large possible soit poursuivie.

Notre feuille de route collective est fixée : proposer des objectifs ambitieux, partagés et réalistes en matière de santé environnementale pour la Bourgogne et les mettre en œuvre de manière conjointe.

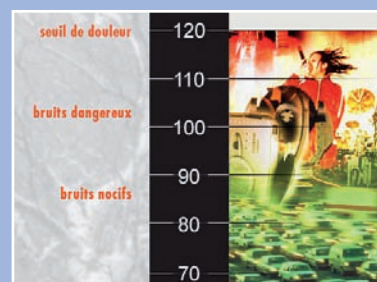
Le nouveau plan régional santé environnement en sera le cadre de référence.

Je vous remercie par avance de votre participation aux réflexions en cours que ce soit dans les réunions départementales ou les groupes thématiques régionaux.

Christian de LAVERNÉE,
Préfet de la Région Bourgogne,
Préfet de la Côte-d'Or

Dossier spécial

LE PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT



Sommaire

Chut...	p 2
Réduction du CO ² dans le transport routier : l'Etat accompagne les entreprises	p 2
Fermeture de la sucrerie d'Aiserey : quand l'Europe soutient l'activité sucrière	p 2
Le label Jardin Remarquable en Bourgogne	p 7
L'INRA en Bourgogne : des projets soutenus par le FEDER	p 7
Côte-d'Or : 2500 personnes à la rencontre des acteurs de leur sécurité	p 8
La DDE accompagne la municipalité de Corgoloin dans son projet d'aménagement du quartier de la gare	p 8
Agenda	p 8
Arrivées, départs...	p 8



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE
PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR



Un environnement acoustique dégradé perturbe la communication et les échanges. Il engendre des effets négatifs sur le comportement et la santé des enfants.

Sur la base des plans nationaux d'actions bruit, santé environnement et sommeil, la Direction régionale de l'Environnement peut subventionner à hauteur de **50%** les projets des collectivités locales, associations ... visant à améliorer la qualité acoustique interne des cantines et salles de repos aménagées avant le 10 janvier 1996 et utilisées par les enfants. Sont notamment subventionnables, moyennant étude acoustique et devis :

- La correction acoustique (panneaux absorbants, baffles acoustiques ...)
- La réflexion des revêtements de sols, changements de mobilier (tables, chaises)
- L'isolation des murs entre salle de repos et salle d'activité

Les locaux éligibles en priorité sont les cantines dont les surfaces sont particulièrement réfléchissantes et les salles de repos présentant des niveaux de bruit en fonctionnement supérieurs respectivement à 80 et 35 décibels.

Pour en savoir plus : estelle.labbe-bourdon@developpement-durable.gouv.fr
tél : 03 80 68 08 62

RÉDUCTION DU CO² DANS LE TRANSPORT ROUTIER : L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES

Le transport routier de marchandises représente en Bourgogne plus de 1000 entreprises, employant 12.000 salariés et acheminant plus de 90 % des flux de marchandises de la région. Les émissions de CO² liées à cette activité sont importantes puisqu'elles représentent un sixième des émissions en Bourgogne.

Dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, la direction régionale de l'Équipement a pris l'initiative d'animer un groupe de travail associant l'État, le conseil régional, l'ADEME et les fédérations de transporteurs, afin d'accompagner les entreprises volontaires dans la mise en place d'un plan d'actions permettant une réduction de leurs émissions. L'objectif à 3 ans est que 50 entreprises signent la charte « Objectif CO² » qui les aide à réduire leur consommation de carburant et leur fournit un cadre méthodologique fiable permettant d'améliorer leur performance environnementale et de valoriser leurs engagements. **19 entreprises se sont déjà engagées dans la démarche depuis début 2009.**



FERMETURE DE LA SUCRERIE D'AISEREY : QUAND L'EUROPE SOUTIENT L'ACTIVITÉ SUCRIÈRE



La sucrerie d'Aiserey (Côte d'Or), dont le bassin de production est à cheval sur les régions de Bourgogne et de Franche-Comté, a été fermée. Suite à cet arrêt, les deux préfets de région ont désigné le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne pour piloter un comité interrégional de coordination et de suivi, nécessaire à la mise en œuvre de mesures de soutien.

Celles-ci s'élèvent à 16,5 millions d'euros de FEAGA (Fonds Européen de Garantie Agricole), attribués à la Bourgogne et à la Franche-Comté, et destinés au financement de mesures de diversification. Leur objectif est de développer des alternatives à la culture de la betterave et créer des activités et des emplois locaux directs et indirects dans les zones touchées. Elles s'ajoutent à l'aide à la restructuration qui prévoit l'attribution d'une aide aux sucreries et aux planteurs.

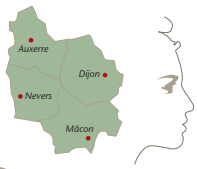
Un règlement communautaire de février 2006 institue un régime temporaire de restructuration de l'industrie sucrière dans la Communauté européenne. C'est dans ce contexte que le comité a

élaboré un document régional qui précise les types d'aides possibles et les critères d'attribution, ainsi que les actions prioritaires, qui visent notamment à développer :

- des filières de production et de transformation de légumes par la modernisation du système d'irrigation et l'installation de nouveaux outils de préparation et de conditionnement ;
- une filière de production d'énergie par la valorisation de miscanthus (implantation des plants, récolte et transformation en agro pellets pour approvisionner des chaudières) ;
- des filières de valorisation de produits à base de chanvre ;
- une filière de production de farine biologique par l'implantation d'un moulin sur le site de la sucrerie.

Les premiers dossiers présentés par les porteurs de projets (exploitants agricoles, entreprises des filières agricoles et agro-alimentaires...) déposés le 30 avril 2009 ont été validés lors du comité du 25 juin pour un montant de près de 7 M€. La deuxième vague de dossiers va être examinée prochainement. Enfin, une dernière vague concernant les projets d'irrigation de dossiers sera examinée en janvier 2010. La mise en œuvre des projets doit être effective en septembre 2010.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet de la DRAAF de Bourgogne :
<http://draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr/index.php3>



Plan régional santé environnement

DOSSIER
SPÉCIAL
N°19

Le premier plan régional santé environnement : la prise de conscience

Le premier plan régional 2004 – 2008 a permis de renforcer les actions menées notamment sur la qualité de l'eau, l'habitat, les rejets industriels. Il a également contribué à la prise de conscience collective de l'impact des pollutions de l'environnement sur la santé. Ainsi, le pourcentage de captages d'alimentation en eau protégés est passé de 57% à 63% entre 2005 et 2009. Une baisse sensible des rejets industriels de composés organiques volatils (COV) a aussi été observée (diminution de 50% des rejets des établissements rejetant plus de 30 t/an de 2000 à 2007).

En 2007, le rejet de 12500 tonnes de CO₂ a été évité par le développement des énergies renouvelables dans le bâtiment. Il reste désormais à démultiplier ces efforts comme l'ont souhaité les participants au grenelle de l'environnement. L'élaboration du PRSE 2 nous en donne l'occasion.

L'eau : une ressource fragile en Bourgogne et des captages qu'il faut mieux protéger

La Bourgogne cumule une forte vulnérabilité des eaux souterraines et une pression de pollution moyenne à forte, d'où un risque important de dégradation des eaux souterraines utilisées pour l'eau potable.

Sur environ 5000 tonnes de produits phytosanitaires commercialisés par an en Bourgogne, les herbicides, qui sont les principales substances retrouvées dans les eaux, ont représenté 43 % des ventes (2006). (Source : DRAAF - Bourgogne – SRAL)

Dans l'Yonne, 17 % de la population était confrontée en 2006, à des dépassements des limites de qualité de l'eau pour les pesticides. (Source : DDASS de l'Yonne), quand 30% des Côte-d'Ors sont quant à eux concernés par une eau à plus de 25 mg/l de nitrates. (Source : DDASS de Côte-d'Or)

QUELLES ACTIONS ?

En Saône-et-Loire, une cellule d'appui financée par la DRASS, le conseil général et les agences de l'eau aide les collectivités à établir leurs périmètres de protection.

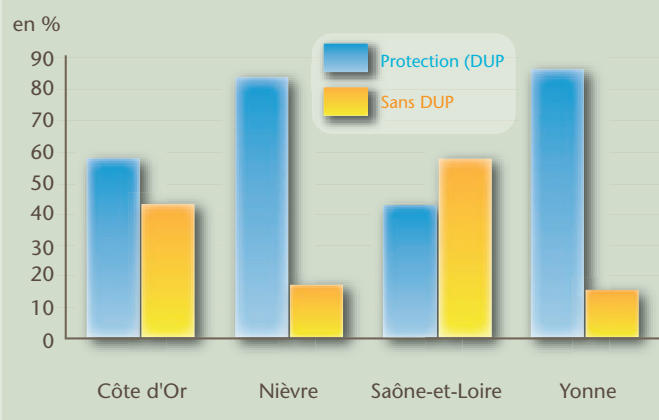
Dans l'Yonne, l'appui aux collectivités doit concerner la poursuite de la mise en place des périmètres sur les ressources encore non pourvues, la révision des DUP anciennes ne remplissant pas leur rôle de protection et la lutte contre les pollutions diffuses à l'échelle des bassins d'alimentation des captages.

Dans la Nièvre, 79% de la population départementale dispose d'une ressource en eau protégée par une DUP. Ce sont essentiellement les très petites ressources non protégées qui posent des problèmes de qualité bactériologique.

En Côte d'Or, s'il reste une centaine de captages de petite taille à protéger (3% de la population départementale), les problèmes de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) nécessitent une mobilisation collective volontariste. En 2008 une cellule d'appui aux collectivités a été constituée.

La protection réglementaire des captages d'eau destinée à la consommation humaine

source : DDASS et DRASS de Bourgogne



Conforter le développement de l'habitat sain et de haute qualité environnementale et lutter contre l'habitat indigne

Nous passons 90% de notre temps dans des lieux clos. Les bâtiments d'habitation constituent un environnement intérieur sain ou plus ou moins pollué et dans les cas extrêmes, insalubres voire dangereux pour la santé des occupants. Ainsi, les matériaux de construction peuvent être une source non négligeable de polluants dans l'air intérieur.

■ **58500 logements sont potentiellement indignes en Bourgogne en 2009 (soit 9,4% du parc privé de résidences principales).**

Source : DRE Bourgogne

■ **Les gaz à effet de serre** pour l'habitat et le tertiaire ont augmenté de **23% entre 1990 et 2002** et 2 millions de tonnes-équivalent-pétrole

ont été consommées chaque année soit 45 % du total de l'énergie finale consommée en Bourgogne. Source : ALTERRE Bourgogne

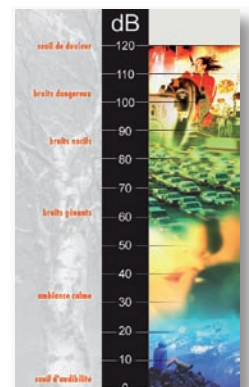
Pour favoriser un habitat sain, la fonction de conseiller médical en environnement intérieur au service des Bourguignons va se développer.

Un environnement quotidien trop bruyant génère de multiples conséquences sanitaires

Des niveaux de bruits excessifs sont dangereux pour la santé (atteintes auditives, perturbations du système nerveux...). L'altération des fonctions auditives est ainsi préoccupante chez les jeunes amateurs de musiques amplifiées.

Lors des actions de sensibilisation réalisées en Bourgogne en 2008, 1 jeune sur 2 déclare aller en discothèque plus d'une fois par mois, et plus de 25 % « sortent en boîte » trois fois ou plus dans le mois.

Source : DRASS de Bourgogne



Des facteurs environnementaux de plus en plus suspectés pour expliquer une part de l'augmentation de l'incidence des cancers

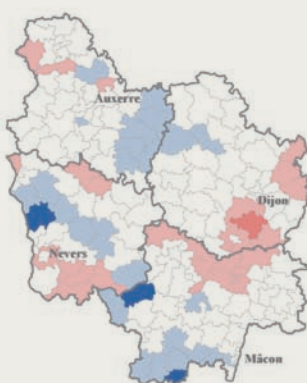
En 2000, en Bourgogne, ce taux d'incidence du cancer était de 367 (+17,5%) pour 100 000 chez les hommes et de 225 (+16%) chez les femmes (par rapport à 1980). (Hors augmentation liée au vieillissement de la population)

Indices Comparatifs de Mortalité lissés par cancers dans les cantons de Bourgogne Ensemble (hommes et femmes)

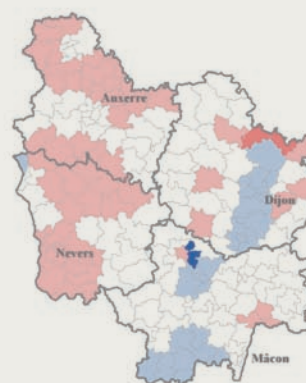
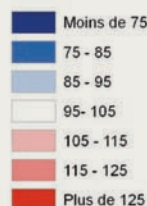
Période 1980-84

Sources : Inserm CépiDc, Insee - Exploitation ORS Bourgogne

Période 2000-04



4 225 décès moyens annuels en Bourgogne



4 684 décès moyens annuels en Bourgogne

Définition :

L'indice comparatif de mortalité (ICM) est le rapport du nombre de décès observé au nombre de décès qui serait obtenu si les taux de mortalité par sexe et âge étaient identiques aux taux de la zone de référence, ici la région. ICM Bourgogne=100

Précision méthodologique :

ICM lissé : étant donnée la petite taille des unités géographiques (cantons), les ICM sont lissés. Ainsi, pour chaque canton, l'information fournie par ses cantons voisins est prise en compte. Ceci permet de réduire l'instabilité des ICM des cantons peu peuplés et de mettre en évidence une éventuelle structure spatiale.

En comparaison, la France affichait une évolution de +15,6 % pour les hommes et +15,3 % pour les femmes. Les disparités territoriales sont donc fortes.

Ce sont les substances chimiques qui sont particulièrement en ligne de mire, notamment celles aux propriétés cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR).

Source : ORS de Bourgogne

CANCERS ET PESTICIDES ?

Si en usage professionnel, les études tendent à confirmer un excès de risques de certains cancers chez les agriculteurs, dans la population générale il existe des présomptions de lien entre usage de pesticides et cancer de l'enfant. Mais d'autres études d'envergures sont nécessaires pour apporter des conclusions plus précises.

La qualité de l'air

Peu de pics de pollution mais une priorité sanitaire : la réduction des pollutions de fond

L'exposition à la pollution atmosphérique diffère en intensité selon les villes de la région mais l'évaluation de risques sanitaires réalisée à DIJON a montré que la réduction des niveaux de pollution actuellement observés permettrait de mieux protéger à court et à long terme la qualité de vie et la santé des populations.

Une réduction de 25 % du niveau moyen annuel de pollution s'accompagnerait d'une baisse de l'ordre de 37 % de la mortalité due à la pollution atmosphérique. (Source INVS - EIS DIJON)

DES PROGRÈS DÉJÀ PERCEPTIBLES POUR CERTAINES SOURCES

Les émissions des installations industrielles émettant plus de 30 tonnes de composés organiques volatiles (COV) ont diminué d'environ 50% entre 2000 et 2007. (Source : DRIRE Bourgogne)



LE PROBLÈME DE L'AMBROISIE

Cette plante très allergisante colonisant les terrains libres est en progression en Bourgogne. Désormais très présente en Saône-et-Loire, elle s'installe progressivement en Côte-d'Or et conforte sa présence dans la Nièvre. Une partie des quantités de pollens mesurées à Dijon provient du Sud de la Bourgogne et de la région Rhône-Alpes. A l'automne, le risque allergique lié à cette plante est très élevé. (Sources : RNSA)

Une action de lutte concertée (collectivités, Etat, particuliers...) est nécessaire pour éradiquer l'ambroisie. Elle est engagée dans les quatre départements Bourguignons.

Quelles orientations pour le second PRSE bourguignon ?

LE PLAN NATIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT DÉFINIT

3 GRANDS AXES PRIORITAIRES

1 RÉDUIRE LES EXPOSITIONS RESPONSABLES DE PATHOLOGIES À FORT IMPACT SUR LA SANTÉ : AMÉLIORER LA QUALITÉ DES MILIEUX

Selon les hypothèses de départ, les chiffres varient mais toutes les études scientifiques révèlent un impact de la pollution de l'environnement sur la santé de la population. La réduction de ces pathologies passe par une amélioration sensible de la qualité des milieux (air ambiant, eau, air intérieur, exposition aux substances chimiques...).



2 RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES

Il s'agit de protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables. En effet, la vulnérabilité aux polluants de l'environnement n'est pas identique pour tous. Sont particulièrement concernés, les jeunes enfants, les personnes âgées ou déjà malades ainsi que les populations à très faibles ressources vivant dans des logements indignes.

Il faut aussi gérer les inégalités d'exposition géographique qui concernent les expositions environnementales : pollutions sonores, atmosphériques, eau de qualité médiocre, habitat indigne et faibles revenus peuvent se cumuler.

3 PRÉPARER L'AVENIR

La santé environnementale se fonde sur la prévention très en amont des risques sanitaires. Il est donc primordial de disposer d'un système de veille et d'alerte environnementale performant, permettant d'anticiper et de prévenir les menaces identifiées et d'améliorer les connaissances sur l'impact sanitaire le plus probable.

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LE PRSE 2 EN BOURGOGNE ?

Le plan régional santé environnement 2009 - 2013 va également reposer sur 3 grands axes prioritaires :

- **Rassembler les connaissances et compléter les données existantes** sur les nuisances environnementales en favorisant les diagnostics territoriaux les plus pertinents.
- **Réduire par une action concertée l'impact sanitaire des pollutions environnementales** quelles soient atmosphériques, liées à l'habitat, issues des ressources en eau, liées aux bruits de toute nature...

• **Fédérer les acteurs de la santé et ceux de l'environnement** à travers des objectifs partagés d'amélioration des indicateurs prioritaires de santé environnementale, en mutualisant les efforts d'analyses, de diagnostics, d'intervention et de formation.

Son succès repose en grande partie sur une mobilisation de tous : collectivités, acteurs économiques, associatifs, de la santé et de l'environnement.

LE CALENDRIER

DÈS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2009 UNE CONCERTATION LA PLUS LARGE POSSIBLE

Un séminaire introductif à DIJON

Pour engager cette concertation, un premier séminaire santé environnement s'est déroulé le 23 janvier 2009 à DIJON. Il a permis de lancer une dynamique indispensable.

Les conclusions de ce séminaire sont téléchargeables sur <http://bourgogne.sante.gouv.fr/>

Une concertation complémentaire au cœur de chaque territoire

Dans chaque département, une réunion de présentation du PNSE 2 et de concertation sur les objectifs locaux est venue compléter ce séminaire. Le 25 juin à Mâcon, les 22 et 23 septembre à Auxerre et

Nevers puis le 30 septembre à Dijon. Les acteurs présents ont pu faire part de leurs observations et s'inscrire aux groupes de travail régionaux.

Un diagnostic préalable de la santé environnementale en région Bourgogne

En appui de cette phase de concertation, un état des lieux de la santé environnementale en Bourgogne (diagnostic) est en cours de finalisation.

Ce diagnostic qui concernera chaque département de la région est un préalable indispensable à la définition des objectifs de travail 2009-2013.

UNE PHASE D'ÉLABORATION COLLECTIVE QUI FAIT SUITE AUX QUATRE RÉUNIONS DE PRÉSENTATION DE JUIN 2009 À MARS 2010

Des groupes de travail associant tous les acteurs définissent les objectifs du plan en collaboration avec le prestataire chargé du diagnostic.

L'approche territoriale est privilégiée dans la définition des objectifs et des actions, conformément aux orientations du PNSE 2 et dans l'esprit du diagnostic préalable.

UN PROJET DE PRSE 2 SERA SOUMIS À L'AVIS DES INSTANCES CONSULTATIVES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES AU PRINTEMPS 2010

Les objectifs proposés par les groupes de travail seront soumis à l'avis des Conseil départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), de la conférence régionale de santé et de l'autonomie, du conseil économique et social régional, du Groupement régional de santé publique, des acteurs institutionnels, des collectivités locales...

LA VALIDATION DU PRSE 2 INTERVIENDRA AVANT L'ÉTÉ 2010

Le projet de PRSE 2 fera l'objet des dernières modifications par les groupes de travail sur la base des résultats des consultations sur les objectifs. Une version définitive sera proposée au comité de pilotage restreint composé du SGAR, du conseil régional, du conseil économique et social régional, de la DRASS et de la DRIRE.

LE PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT SERA ÉVALUÉ À ÉCHÉANCE RÉGULIÈRE

Document de référence sur la santé environnementale en Bourgogne, le plan régional sera régulièrement évalué. A cet effet, une instance régionale de suivi va être instaurée. Les avancées permises par le plan seront soumises à discussion et les bilans d'étapes feront l'objet d'une large diffusion.



La mise en place du label "Jardin remarquable" répond au souhait de faire connaître et de valoriser des parcs et jardins ouverts au public et particulièrement bien entretenus.

Ce label d'Etat, attribué pour cinq ans renouvelables, répond à des critères d'exigence et de qualité sur la composition (organisation des espaces), l'intégration dans le site et la qualité des abords, les éléments remarquables (eau, fabriques, architectures végétales...), l'intérêt botanique, l'intérêt historique, l'accueil des publics et sur l'entretien dans le respect de la qualité environnementale.

Il tient compte de la diversité des parcs et jardins, et peut concerner des jardins petits ou étendus, historiques ou contemporains, et de tous les styles.

Le label engage les propriétaires à assurer un entretien régulier de leur jardin, à l'ouvrir à la visite au moins 50 jours dans l'année, à participer au moins aux opérations nationales organisées par le ministère de la culture et de la communication (Rendez-vous aux jardins et Journées du Patrimoine), à mettre à la disposition du public des documents d'information et à apposer dans un lieu visible du public une plaque reprenant le logo du label "Jardin remarquable".

Il permet de bénéficier d'une valorisation par le ministère de la culture et de la communication, procure une plus grande visibilité dans divers documents et publication, et donne la possibilité éventuelle d'un agrément fiscal.

En Bourgogne, 19 jardins sont labellisés. Cette année, les jardins labellisés en 2004 ont postulé pour un renouvellement, et 2 nouveaux jardins ont sollicité le label. En 2010, ce sera au tour des jardins labellisés en 2005 et une campagne d'appel à participation sera mise en place afin que les jardins répondant aux critères puissent postuler.

Pour avoir la liste des jardins labellisés en Bourgogne : www.bourgogne.culture.gouv.fr



Le jardin de Barbirey-sur-Ouche

L'INRA EN BOURGOGNE : DES PROJETS QUI CORRESPONDENT PLEINEMENT AUX OBJECTIFS DE SOUTIEN DU FEDER

Le programme opérationnel FEDER 2007-2013 en Bourgogne a fait de la recherche-développement coopérative et du transfert de technologie une de ses priorités d'intervention. Les projets conduits en partenariat avec les pôles de compétitivité et d'excellence régionaux bénéficient d'une attention particulière.

L'INRA est présent en Bourgogne depuis 1946, date de sa création sur le plan national. Le Centre INRA de Dijon est le premier Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique de Bourgogne avec un effectif de 420 titulaires. C'est un ensemble fortement structurant sur le Campus dijonnais dans les sciences du vivant et de l'environnement.

Ses thématiques de recherches et d'actions correspondent bien aux grandes thématiques nationales de l'INRA, à savoir l'alimentation, l'agriculture et l'environnement. Elles sont organisées en trois « Opérations Structurantes » :

- Goût, alimentation, sensorialités
- Agroécologie de la parcelle cultivée
- Territoire et développement

Deux secteurs particulièrement structurants pour la région Bourgogne et liés au pôle de compétitivité VITAGORA bénéficient de fonds FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) :

Pour **l'agroécologie**, les recherches accompagnent les résolutions du Grenelle de l'environnement. L'enjeu est de contribuer à une agriculture compétitive, mais aussi une agriculture plus économe en intrants et en énergie, et enfin une agriculture plus respectueuse voire amélioratrice de la qualité de l'environnement. La mise en place d'une ingénierie et d'une gestion plus écologique des

cultures et des territoires nécessite des investissements ciblés et de haute technicité. C'est le cas du futur Centre d'analyses phénotypiques à haut débit pour l'évaluation et l'exploitation de ressources végétales et microbiennes. Un autre projet Qualivivant vise à développer une nouvelle génération d'agents naturels phytobiotiques (inoculums, protecteurs de maladies, stimulateurs de croissances) destinée à la filière fruits et légumes. Ces projets soutenus par le FEDER, l'Etat et la Région Bourgogne associent plusieurs partenaires publics et privés. Dernier exemple pour l'agroécologie, le financement d'études fines de génétique moderne appliquées à l'amélioration des protéagineux, espèces à haute valeur dans le cadre d'une agriculture durable.

Pour **le goût, l'aliment et la sensorialité**, le positionnement des recherches dijonnaises est unique. Elles sont portées conjointement par l'INRA, le CNRS, AgroSupDijon et l'Université de Bourgogne dans le cadre du GIS AGRALÉ, et en pleine coordination avec le pôle de compétitivité VITAGORA. Les projets soutenus par les fonds FEDER sont nombreux : étude des mécanismes régissant la libération des arômes lors de la mastication, étude des mécanismes de détection de ces composés, étude de la chimiosensorialité et l'alimentation chez l'enfant (GUSTOLF), étude des processus de perception des mélanges impliqués dans la saveur des aliments...

Contacts :
INRA - Gérard Simonin - gerard.simonin@dijon.inra.fr
DRIRE - Christian Donadieu - christian.donadieu@industrie.gouv.fr

CÔTE-D'OR : 2500 PERSONNES À LA RENCONTRE DES ACTEURS DE LEUR SÉCURITÉ

ZOOM SUR...

Cette année, ce sont plus de 2500 côte-d'oriens qui sont venus rencontrer les acteurs de leur sécurité dans un village de la sécurité qui était installé dans un haut-lieu symbolique de Dijon, la Place de la Libération.

DDSP, DIPJ, CRS, Gendarmerie, section de recherche de la gendarmerie, DDE, SDIS, SAMU, Croix Rouge, ADPC, et Préfecture, ainsi que la Mairie de Dijon et le réseau Divia, gestionnaire des transports urbains, ont dialogué avec le public, et particulièrement de nombreux jeunes, sur le thème de la sécurité dans ses trois dimensions : intérieure, civile et routière.

On a pu noter un gros succès pour les métiers de la gendarmerie et de la police, la scène de crime reconstituée, les gestes de premiers secours et l'utilisation du défibrillateur, l'engagement volontaire citoyen tant chez les policiers que chez les pompiers, la vidéoprotection ou bien encore les nouveaux tests de dépistage antidrogue.



Christian de LAVERNÉE, Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte-d'Or, salue un jeune sapeur-pompier volontaire

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE CÔTE-D'OR ACCOMPAGNE LA MUNICIPALITÉ DE CORGOLOIN DANS SON PROJET D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE

CONSEILLER

Les petites collectivités, souvent dépourvues de service technique, peuvent compter sur l'appui de l'Etat qui les conseille sur des projets précis à l'échelle de leur territoire.

Ainsi, la commune de Corgoloin (à 30 km au sud de Dijon) qui compte 1000 habitants, a souhaité aménager le vaste espace situé devant la gare (4 500 m²) afin d'en faire une véritable place au centre du village, facilitant l'accès à tous les usagers et encourageant l'utilisation du train.

La commune dispose en effet d'une bonne desserte ferroviaire suite au cadencement TER mis en place par le conseil régional de Bourgogne : 8 aller-retours journaliers vers Dijon et 13 vers Beaune.

Dans le même temps, ORVITIS a choisi la commune pour implanter des logements sociaux à proximité de la gare.

La DDE - arrondissement territorial de Beaune - a donc proposé à la commune de l'appuyer pour gérer cette opération complexe et étudier la prise en compte du développement durable dans le projet.

La grille d'analyse « développement durable » développée par le centre d'études techniques de l'équipement (CETE) a été adaptée au projet en concertation avec la municipalité. Elle a permis de concevoir un espace paysagé, prenant en compte la sécurité routière, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la qualité de vie urbaine, la qualité architecturale et les déplacements doux, et comprenant :

- un parc de stationnement voitures et deux roues abrité
- un espace de convivialité (aire de pétanque, kiosque)
- une aire de jeu, éloignée par mesure de sécurité de la place de la gare
- un mur anti-bruits en gabions
- un arrêt pour les autocars départementaux et scolaires
- des noues végétalisées pour l'évacuation des eaux pluviales,

L'ensemble est intégralement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Sur un espace de 3,7 ha, ORVITIS étudie un projet de logements sociaux comportant un espace dédié aux personnes âgées ou handicapées et une surface commerciale. Là aussi, la DDE est le conseil du maire, notamment sur l'implantation des maisons – une cinquantaine - et la localisation du commerce.

AGENDA

25 au 27 novembre 2009 : Salon « Entreprissimo », rendez-vous est donné aux entreprises sur le stand "Intelligence économique" tenu par les services de l'Etat.

5 décembre 2009 : Hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

L'Etat en Bourgogne – N°19 – Novembre 2009
Numéro ISSN : 1772-7626
Consultable sur www.bourgogne.pref.gouv.fr

Directeur de la publication : Christian de Lavernée
Directeur de la rédaction : Alexander Grimaud
Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Isabelle Boucher-Doigneau (DRAC), Daniel Denninger (DIREN), Chantal Gérard (SGAR), Bernard Luc (SGAR), Alexis Monterrat (DRDJS), Catherine Pham (DRASS), Liliane Pinard (DRIRE), Isabelle Schmitt (DRE), Patrick Thabard (SGAR), Yannick Veyssière (DRAF), Bernadette Viennot (DRTEFP).

Ont contribué à la rédaction des articles :
Rubrique « Appuyer » : Nadège Palandri (DRAAF)
Rubrique « Soutenir » : Gérard Simonin et Jacques Caneill (INRA)

« Arrivées, départs » : Blandine Cloitre (Préfecture Saône-et-Loire), Christelle Soubry (Préfecture de la Nièvre), Didier Jagot-Lachaume (Préfecture de l'Yonne).

Dossier « Plan régional Santé environnement » : Bruno Maestri, Sabine Thil (DRASS)

Composition : Digital Concept
Impression : ICO

ARRIVÉES, DÉPARTS...

Bourgogne

- Mme Sophie PUJOLE, Déléguée régionale au commerce et à l'artisanat, a succédé le 10 août 2009 à Mme Dominique DURAND.
- M. Bernard DUFRESNE, Directeur régional du Commerce extérieur, a succédé le 1er septembre 2009 à M. Michel CONTENT.
- M. François ROCHE-BRUYN, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du Préfet de la Région Bourgogne, a succédé le 6 octobre 2009 à M. Philippe CASTANET.

Côte-d'Or :

- Le Lieutenant-Colonel Christian JANUS, Commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Côte-d'Or, a succédé le 1er août 2009 au Lieutenant-Colonel Philippe DEBARGE.

Nièvre :

- M. Edgard BENSAMOUN, a été nommé sous préfet de Château-Chinon le 1er septembre 2009.
- Mme Myriam GARCIA, directeur de cabinet du préfet de la Nièvre, a succédé le 21 septembre 2009 à M. Philippe NUCHO.
- M. Gilbert PAYET, préfet de la Nièvre, a quitté ses fonctions le 30 septembre 2009.

Yonne :

- M. Michel LAFON, Trésorier-Payeur-Général, a succédé le 1er septembre 2009 à Mme Claudine FRITSCH.
- M. Claude PICANO, Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale, a succédé le 1er octobre 2009 à M. Jean-Michel HIBON.

Saône-et-Loire :

- Le Lieutenant-Colonel Eric MARECHAL, délégué militaire départemental, a succédé le 1er août 2009 au Lieutenant-Colonel Patrick PRAUD.
- M. Didier ROOSE, directeur départemental des services vétérinaires, a succédé le 2 septembre 2009 à M. Thierry COTON.
- M. Benjamin ALLA, sous-préfet de Louhans, a succédé le 29 octobre 2009 à M. Eric de WISPELAERE.